



Seul le texte prononcé fait foi
Check against delivery

68^e V H V V L R Q G H O ¶ \$ V V H P E O p H J p
6^e commission

3 R L Q W G H O ¶ R U G U H G X M R X U

**Portée et application du principe de
compétence universelle**
The scope and application of the principle of
universal jurisdiction

New York, le 17 octobre 2013

Déclaration de Liechtenstein et de la Suisse

Monsieur le Président,

- ¶ D L O H S O D L V L U G H S U H Q G U H O D S D U R O H D X Q R P G H V G p O p J

Le Liechtenstein et la Suisse tiennent à remercier le Secrétaire général pour son rapport sur la portée et l'application du principe de compétence universelle ainsi que pour tous ses rapports précédents sur la question. Ils démontrent clairement qu'il existe une grande diversité d'approches parmi les Etats membres. Certains ont intégré le principe d'universalité dans leur législation nationale, d'autres ne l'ont pas fait ; certains ont établi la compétence universelle pour un nombre varié de crimes, d'autres se focalisent sur le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité; certains estiment qu'il existe un risque d'abus, d'autres voient ce principe comme un pilier essentiel de la lutte contre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves.

Monsieur le Président,

Au cours de ces dernières années, il a été difficile de faire avancer les discussions au sein de cette Commission en raison de la grande diversité des points de vue et des pratiques. La mise en place du groupe de travail est une évolution positive. Cependant, nous pensons qu'il est possible et même nécessaire de se mobiliser davantage pour faire avancer le débat. En raison de la nature foncièrement juridique et du caractère technique du sujet en question, nous pensons que l'intervention de la Commission du droit international (CDI) mériterait d'être envisagée sérieusement.

Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations

633 Third Avenue, 29th floor, New York, NY 10017-6706
Tél. +1 212 286 1540, Fax +1 212 286 1555, www.dfae.admin.ch/missny

war crimes and crimes against humanity; and while some see a danger of abuse, others see the principle as a crucial pillar in the fight against impunity for the worst crimes.

Mr. Chairman,

During the last few years, it has been difficult to advance discussions in this Committee due to this